

**UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES**  
Faculté de philosophie et lettres  
Langues et littératures françaises et romanes

**L'imprimé politique et son influence sur la  
Révolution française**

Travail réalisé dans le cadre du cours :  
UMH-413

Vangor  
Anne

**ANNÉE ACADÉMIQUE 2008-2009**

# 1 Introduction

Le 18<sup>e</sup> siècle est un siècle marqué par de nombreuses crises : religieuses, démographiques, économiques et politiques. Ce contexte difficile voit la naissance d'une contestation de plus en plus forte envers la personne du roi, qui se montre de moins en moins capable d'apaiser les querelles et de garantir l'ordre. Si la contestation commence dès la fin du règne de Louis XIV, avec Bayle et Fénelon, la Régence instaure un climat de tolérance, restituant en 1715 – pour des raisons politiques – le droit de remontrance aux Parlements, qui l'utiliseront abondamment au cours du siècle. Les Parlements, et principalement celui de Paris constitueront, avec le mouvement janséniste, la principale opposition au gouvernement de Louis XV. Outre les troubles politiques provoqués par la réforme des Parlements de Maupeou en 1771, s'ajoutent des problèmes financiers dont hérite Louis XVI. Si celui-ci choisit de rappeler le Parlement, qui s'était en majeure partie exilé suite à l'édit de 1771, ce corps ne lui en sera pas plus acquis pour autant et s'opposera aux réformes économiques proposées par ses ministres, Turgot et Necker. Ces tentatives échouant, il faut trouver une solution au gouffre de la dette. Le Parlement réclame alors la convocation des États Généraux, qui aura les conséquences que l'on sait.

Le 18<sup>e</sup> siècle, en plus de ces problèmes conjoncturels, est traversé par des tensions sociales qui remettent en cause le régime monarchique absolu. La noblesse veut retrouver son pouvoir d'avant la Fronde, invoquant le temps béni des pairs de France où le roi était élu par la noblesse, garante et limite de son pouvoir tout à la fois. La noblesse de robe, elle, lutte pour un plus grand pouvoir des Parlements, qu'elle pose, pour se rallier l'opinion publique, comme seul obstacle à l'arbitraire royal. La bourgeoisie, artisanne des Lumières, souhaite un gouvernement au pouvoir limité par la raison et une société libérée du système des privilèges. Quant au peuple, il est peu présent sur la scène politique : même si beaucoup s'en font les porte-paroles, peu de ses représentants trouvent une place pour s'exprimer.

L'image royale est donc soumise à rude épreuve, d'autant que des scandales comme l'Affaire du collier viennent encore l'entacher. Le modèle politique du siècle précédent a failli, la Révolution est en marche.

Siècle de Révolution politique, donc, mais également de révolution culturelle, avec le triomphe du livre imprimé dont la production explose par rapport au siècle précédent. Évolution quantitative mais aussi qualitative : le livre religieux laisse la place à la Science et aux Arts, catégorie qui comprend, entre autres, la philosophie et l'histoire. L'aspect du livre change également : s'adressant à un plus large public, on privilégie désormais les petits formats plus aisés à manipuler. Ces modifications impliquent à leur tour une révolution de la lecture, qui devient plus courante grâce à l'essor de la presse, et plus accessible, par le biais de l'apparition des premières bibliothèques publiques, des cabinets de lecture et des loueurs de livres, qui permettent de lire à moindre coût.

Un siècle et deux révolutions : la tentation était grande de lier les deux phénomènes. C'est ce que de nombreux historiens ont fait, qui considèrent que la multiplication d'écrits « éclairés », qui remettent en question l'autorité du roi ou de la religion, a provoqué un changement dans les mentalités expliquant ou permettant la rupture politique nette qu'est la Révolution.

Cette thèse, en ce qu'elle implique un certain pouvoir de l'écrit, ne manque pas d'intérêt. Nous l'examinerons dans le cadre de ce travail, portant sur l'imprimé politique et son influence sur la Révolution, que nous diviserons en deux parties. La première sera consacrée à un tableau général de ce qu'est la littérature politique au 18<sup>e</sup> siècle, dans ses différentes facettes de production, circulation et réception. La seconde fournira un panorama des différentes théories articulant imprimé politique et Révolution.

## 2 L'imprimé politique

D'un point de vue méthodologique, étudier l'imprimé politique dans ses rapports éventuels avec la révolution, c'est le considérer comme un véhicule d'idées subversives. Or, il convient de préciser que la subversion n'est l'apanage de l'imprimé. Elle emprunte d'autres canaux, que de nombreux chercheurs ont mis au jour, comme l'image<sup>1</sup> (qui peut être imprimée mais ne relève pas du domaine de l'écrit), la représentation théâtrale, ce qui relève de l'oralité, essentielle dans une société encore somme toute peu alphabétisée : discours et débats, chansons<sup>2</sup> populaires, rumeurs ou calomnies prenant le roi pour cible. Ce domaine a été étudié de près par Arlette Farge<sup>3</sup>, qui analyse notamment, la composante politique de la rumeur à propos d'enlèvements d'enfants par la police à Paris en 1750, ainsi que les cas de poursuites juridiques pour « mauvais discours » après l'attentat de Damiens en 1757.

En outre, si l'imprimé occupe une place prépondérante dans la production politique écrite, le manuscrit est encore très présent : moins diffusé, il peut être utilisé comme un moyen d'éviter la censure pour faire circuler des écrits parfois plus contestataires que les imprimés. C'est le cas des « nouvelles à la main », version non censurée des actualités de la Cour, ou de certains traités particulièrement corrosifs.

Bref, l'imprimé politique ne recouvre pas, loin s'en faut, toutes les possibilités qu'empruntent les idées contestataires pour circuler dans l'Ancien Régime. Notre tour d'horizon ne constitue donc pas un relevé exhaustif des moyens de la contestation politique au 18<sup>e</sup> siècle, ce dont on devra se souvenir à l'heure d'envisager la relation de l'imprimé avec la Révolution.

---

<sup>1</sup> VOVELLE Michel, « L'altération de l'image royale à travers l'estampe et la chanson (1788-1794) », *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, Oxford, t. 287, 1991, pp.379-394

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> FARGE Arlette, *Dire et mal dire. L'opinion publique au 18<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 1992.

## 2.1 Terminologie

Avant de commencer notre analyse de la littérature politique du 18<sup>e</sup> siècle, il convient de nous arrêter un instant sur le terme « politique » et de noter que notre appellation d'imprimé « politique » est sans doute en grande partie anachronique. Tout d'abord, parce la notion de politique ne s'établit telle que nous la connaissons aujourd'hui qu'à la Révolution française. Ensuite parce que ce terme ne recoupe pas une dénomination propre au 18<sup>e</sup> siècle. Si le terme apparaît, il est peu utilisé pour désigner le tabou politique dans le jargon des libraires, qui lui préfèrent des adjectifs comme « philosophiques », « critiques » ou « satiriques »<sup>4</sup>. On comprendra donc le sens de « politique » comme l'entend un libraire de Genève dans une lettre à la Société Typographique de Neuchâtel : « en rapport avec la cour et le gouvernement »<sup>5</sup>.

## 2.2 Corpus

Si elle est plus explicite, cette définition très large nous amène à envisager un corpus très hétérogène, tant au niveau du format, que de la forme ou du fond.

En effet, la contestation politique, dans la période que nous étudions, investit des genres très différents, dont les formats varient du livre à la feuille volante. La critique est présente dans les genres littéraire comme le roman, avec les récits de voyage, qui permettent la comparaison avec d'autres systèmes de gouvernement, ou les utopies, qui décrivent un modèle d'organisation politique idéal en contrepoint du modèle contemporain et dont le nombre augmente significativement dans la seconde partie du 18<sup>e</sup> siècle. Les traités et essais connaissent le même succès à la fin de l'Ancien Régime, qui s'orientent soit vers un travail sur l'histoire nationale, dans la lignée de Boulainvilliers ou

---

<sup>4</sup> DARNTON Robert, *Édition et sédition : l'univers de la littérature clandestine au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, (NRF essais), 1991, 278 p.

<sup>5</sup> Ibid. p. 20

Montesquieu, soit vers une philosophie politique fondée sur le droit naturel, dérivée des théories de Locke.

Mais la critique déborde du domaine strictement littéraire et touche d'autres disciplines comme la science, avec les dictionnaires et encyclopédies, ou l'économie, les crises du 18<sup>e</sup> siècle donnant lieu à une critique de la politique royale dans certains traités. De même, le pouvoir judiciaire n'est pas en reste, qui, dans sa lutte pour la conquête de l'opinion publique, fait paraître des mémoires judiciaires qui transforment les causes particulières en un problème public. Les Parlements publient également leurs Remontrances au roi et les diffusent largement avant de les interdire avec indignation. Ces remontrances ont connu, si l'on en croit Malesherbes, un immense succès et constituent un des textes d'opposition politique les plus importants sous Louis XV<sup>6</sup>, en ce qu'il porte le débat politique, auparavant confiné à la sphère royale, sur la place publique. Enfin, des auteurs comme Beaumarchais ou Linguet publient des factums qui mettent à mal les intentions des magistrats, dont ils montrent le despotisme et le caractère intéressé.

La contestation politique se retrouve aussi dans des écrits d'actualité, comme les pamphlets ou les libelles, qui appartiennent à l'ensemble de ce qu'on appelle « les livres philosophiques », où, souvent, la politique se mêle à la pornographie et à l'irréligion. D'après Robert Darnton, ces livres ont connu une grande diffusion et jouèrent un rôle non-négligeable dans la désacralisation des symboles royaux.

Enfin, la presse, qui connaît un essor extraordinaire au 18<sup>e</sup> siècle, joue également un rôle important en matière de politique. Si le système officiel français ne reconnaît le privilège du politique qu'à la Gazette de France, qui, entièrement contrôlée par le pouvoir, donne du roi une image mythique, duquel découle tout l'appareil d'état, d'autres gazettes vont investir le marché de l'information politique. Imprimées à l'étranger, ces « gazettes de Hollande » ou d'autres pays limitrophes, s'adressant à un public international, donnent de la

---

<sup>6</sup> NEGRONI Barbara de, *Lectures interdites : le travail des censeurs au XVIII<sup>e</sup> siècle 1723-1774*, Paris, Albin Michel, (Bibliothèque Albin Michel de l'histoire), 1995, 377 p.

politique une tout autre vision que l'organe officiel de la cour. En mettant en avant les ministres et leurs tractations, elles créent l'image d'un pouvoir constitutionnel où le roi règne mais ne gouverne pas<sup>7</sup>. Plus objectives que la Gazette, elles pratiquent cependant l'autocensure, pour ne pas perdre le marché français que leur assure la permission tacite des autorités. D'autres journaux ajouteront à cette objectivité une volonté idéologique claire, qui se développeront au cours des grands combats du siècle. Ainsi, les « Nouvelles ecclésiastiques », qui émanent du parti janséniste, au moment de la querelle des sacrements, ou les « Annales politiques » de Linguet, qui apparaissent suite à la tentative de Maupeou de supprimer les Parlements, qui critiquent l'ordre établi dans toute sa diversité. Dans le même contexte, à la frontière du pamphlet et du journal, Pindansat de Mairobert crée le « Journal historique de la Révolution opérée dans la Constitution de la Monarchie Française, par M. de Maupeou, Chancelier de France » ainsi que « L'espion anglais », qui s'opposent fermement à la réforme de Maupeou et font preuve d'une analyse politique assez poussée, renforcée par des techniques de pamphlet, comme le slogan ou la personnification de positions politiques.

Il faut encore signaler les chroniques scandaleuses, qui sont une version imprimées des nouvelles à la main, mêlant informations et rumeurs, qui traitent de la vie privée des grands, occupant le domaine interdit aux gazettes officielles ; et, dans un autre registre, les annonces, affiches et avis divers qui apparaissent en province après 1750 et qui mêlent l'actualité aux annonces de particuliers. Cette forme mixte, autorisée par le pouvoir, n'entrera en politique qu'en 1788<sup>8</sup> mais contribue dès avant à l'instruction des citoyens.

---

<sup>7</sup> POPKIN Jeremy, « The prerevolutionary origins of political journalism », in *The French Revolution and the creation of modern political culture*, ss la dir. de BAKER Keith Michael, Oxford, New York, Pergamon Press, 1987, vol. 1 : The political culture of the Old Regime, pp. 203-224

<sup>8</sup> BERTAUD Jean Paul, *La presse et le pouvoir de Louis XIII à Napoléon Ier*, Paris, Perrin, (Pour l'histoire), 2000, 276 p.

Cette diversité des formats et des genres fait aussi écho à des inégalités de contenu. En effet, le niveau théorique diffère suivant les genres ou les auteurs, qui vont de la réflexion constructive à la pure diffamation polémique.

De plus, si la contestation connaît de grands axes, comme la lutte contre la religion ou l'arbitraire royal, chaque auteur défend un système différent, qui va du despotisme éclairé à la démocratie, d'un pré-communisme à la défense de la propriété. Dans les écrits polémiques, tels que pamphlets ou libelles diffamants, qui sont pour la plupart des écrits alimentaires, les opinions de l'auteur sont largement déterminées par les commandes.

### 2.3 Auteurs

Vu la diversité de notre corpus, il est difficile d'établir des généralités à propos des auteurs d'écrits politiques au 18<sup>e</sup> siècle, d'autant que certaines œuvres ne sont pas signées ou sous un faux nom. On peut toutefois reprendre dans notre analyse la distinction qu'a effectuée Robert Darnton entre deux types d'écrivains, ceux qui appartiennent au « high Enlightenment » ou à la « low-life of literature »<sup>9</sup>.

Les premiers, issus des élites, forment la caste de la République des Lettres, au sommet de la hiérarchie littéraire, qui va se mêler, et petit à petit se confondre avec la hiérarchie politique. Ces écrivains privilégiés ne vivent pas de leur plume mais du mécénat, de la protection des « grands », qu'ils côtoient dans les salons. Grâce à cette protection, ils acquièrent des pensions royales et des postes honorifiques. Ils sont élus à l'Académie et ont accès aux journaux contrôlés par le gouvernement. À la mi-siècle, les Lumières s'imposent dans cette élite, comme le montrent l'élection de Marmontel à l'Académie française en 1763 et l'accession de d'Alembert au secrétariat général en 1772.

---

<sup>9</sup> DARNTON Robert, *The literary underground of the Old Regime*, Cambridge, Harvard University Press, 1982, pp. 1-40

La philosophie deviendra, dans cette logique de fusion entre gens des lettres et gens du pouvoir, un instrument d'ascension sociale pour les philosophes de la seconde génération, perdant bien vite le goût de la contestation de leur aînés.

Mais à cette culture élitiste, à ces écrivains « du monde », correspond, au bas de la hiérarchie littéraire, une toute autre réalité, celle de la « canaille de la littérature ». Écrivains d'origine modeste, venus de province pour faire fortune, attiré par les principes d'égalité prônés par la République des lettres, ils déchantent bien vite à leur arrivée dans la capitale. Sans protecteur, ils se retrouvent à la rue, avec leur plume comme seule ressource. Or, il est difficile de vivre de ses écrits à cette époque, et plus encore de s'élever dans le monde littéraire des salons une fois à la rue : la barrière n'est plus seulement économique, elle est devenue sociale. Sans avenir, cette classe d'auteurs, suivant une certaine hiérarchie, s'adonnent à des écrits alimentaires : commandes de pamphlets pour des ministres, nouvelles à la main, travail encore respectable à la rédaction d'encyclopédies, de dictionnaires... Les plus démunis sont forcés de s'en remettre à des genres plus dangereux, comme les libelles ou la pornographie. Fichés et recrutés par la police pour espionner leurs confrères et dénoncer les auteurs à scandales, ces auteurs du dernier échelon confinent au monde de la criminalité.

Dans les années 1780, cette classe d'auteurs va s'organiser des lieux de reconnaissance et de sociabilité, où ils peuvent montrer leurs œuvres et faire des contacts : les musées et les lycées, qui jouent le rôle de contre-académies, les cafés, ouverts à tous, jouant le rôle de contre-salons. Un journal paraîtra même, lié au lycée la Blancherie, les « Nouvelles de la République des lettres et des arts », qui donne une visibilité aux œuvres exclues des journaux officiels comme le Mercure ou le Journal de Paris.

Si l'on en croit les contemporains de l'époque comme Mercier ou Voltaire, le nombre de ces auteurs, fort important, augmente encore dans les dernières années de l'Ancien Régime. Ce nombre peut s'expliquer par l'ouverture des collèges à un plus grand nombre, qui produit un surplus de gens éduqués par

rapport aux possibilités du système de protection et au marché du livre qui ne paie pas ou très peu les manuscrits.

Cette structuration de la sphère littéraire, où quelques privilégiés occupent toutes les places de prestige face à un nombre important de littérateurs non-parvenus, se ressentira dans la production. Ces derniers se spécialiseront, on comprend aisément pourquoi, dans les écrits polémiques éphémères (pamphlets, libelles, chroniques scandaleuses), tandis que les autres investiront les formes plus longues du livre, plus propre à la réflexion. La hiérarchie littéraire transparaît donc jusque dans la production, puisque si le pamphlet politique est perçu comme une arme légitime de combat, le libelle se voit décrié par tous les philosophes comme une des formes les plus basses de la création<sup>10</sup>.

## 2.4 Diffusion

L'imprimé politique circule dans la société d'Ancien Régime au moyen de deux systèmes qui cohabitent : la voie officielle et la voie clandestine.

### 2.4.1 la voie officielle

#### 2.4.1.1 La censure

On s'attendrait à ce que peu d'ouvrages politiques contestataires puissent être publiés dans le système officiel, puisque celui-ci soumet tout projet d'impression à la censure préalable et que le directeur de la Librairie, de 1750 à 1763, Malesherbes, en charge de l'octroi des autorisations, définit l'objet de la censure : « les livres contraires à la religion, aux mœurs et à l'autorité du Roi »<sup>11</sup>.

---

<sup>10</sup> KAPP Volker, « Satire et injure au 18<sup>e</sup> siècle. Conflit entre morale et politique dans le débat sur les libelles », in *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, Paris, t. 36, mai 1984, pp. 155-165

<sup>11</sup> Second Mémoire sur la librairie et sur la Liberté de la presse, Malesherbes, p. 71, consulté sur le site de la BNF.

Or, certaines grandes œuvres philosophiques, qui seront récupérées par la Révolution, sont publiées sous le régime de privilèges ou, le plus souvent, de permissions tacites, qui impliquent que le régime ferme les yeux sur leur impression et leur diffusion. De même, le directeur de la Librairie peut faciliter l'entrée d'un livre à Paris, souvent à la demande d'un noble qui souhaite se procurer tel ouvrage interdit, en ordonnant qu'il ne soit pas contrôlé par la douane ou la Chambre syndicale. La police peut également, sous l'ordre de la Librairie, tolérer la diffusion d'une œuvre. Les exemples ne manquent pas de l'indulgence du système : l'« Encyclopédie » est publiée sous privilège avant d'être condamnée par les Parlements, tout comme « De l'esprit » d'Helvétius passe le contrôle des censeurs avant d'être condamné par le Conseil du roi et brûlé par le Parlement. L'« Émile » de Rousseau reçoit une permission tacite de Malesherbes (qui le sauve de la saisie) avant d'être lui aussi condamné par le Parlement. Enfin, une œuvre aussi fondamentale que le « Contrat social » ne sera jamais condamnée officiellement, Malesherbes préférant empêcher l'ouvrage d'entrer en France que le condamner.

Le pouvoir royal, incarné par l'Administration de la Librairie, fait donc preuve d'une relative tolérance. Loin de condamner à tout va, elle effectue un choix assez habile dans ses restrictions, ne condamnant pas les ouvrages les plus subversifs, évitant par là de leur faire la publicité mal venue que stigmatise Diderot.

Les autres institutions s'arrogeant le droit de censure comme le Parlement, l'Église ou la Sorbonne ne peuvent s'opposer aux ouvrages qu'elles trouvent licencieux qu'une fois imprimés. Cette pratique de la censure répressive est surtout l'apanage du Parlement, l'Église et l'Université n'ayant plus beaucoup d'influence dans ce domaine. Dans sa pratique de la censure, le Parlement diffère du pouvoir royal et privilégie les censures à grand spectacle pour les ouvrages philosophiques, les libelles étant condamnés plus fréquemment et de manière plus discrète. Ces condamnations, qui vont parfois à l'encontre des permissions royales, sont à replacer dans le cadre des luttes de pouvoir entre le roi et le

Parlement dans l'Ancien Régime : le Parlement souhaite démontrer la faiblesse de la Librairie pour en récupérer les fonctions et maîtriser ainsi l'opinion publique. Ces tensions politiques expliquent des censures assez curieuses de sa part, comme la condamnation sous des prétextes formels d'un ouvrage défendant trop à son goût l'absolutisme royal, ou le manque de motivation sur le fond de la censure d'un texte qui leur accorde une place politique trop importante<sup>12</sup>.

L'imprimé politique est donc moins condamné pour lui-même et les idées subversives qu'il risque de propager que pour son intérêt stratégique dans la lutte politique au 18<sup>e</sup> siècle. L'étude de la censure, si elle nous offre de précieux renseignements, n'est donc pas un bon indicateur du caractère subversif des ouvrages.

#### 2.4.1.2 La diffusion

L'ouvrage qui réussit à passer la censure royale, avec privilège ou simple permission tacite, a accès aux presses. Une fois imprimé, il est vendu par le libraire qui en a reçu le privilège ou la permission. Cet ouvrage, par son caractère officiel, bénéficie d'une publicité non négligeable dans la presse, qui relaie les nouveautés littéraires, informant ses lecteurs des dernières parutions (le *Mercure* ayant le privilège des parutions littéraires et le *Journal des savants*, celui des ouvrages scientifiques). Toutefois, dans la seconde moitié du siècle, les journaux s'ouvriront aussi à des ouvrages parus sans permissions, montrant par là que les deux systèmes de diffusion, officiel et clandestin, s'interpénètrent.

Si le livre officiel peut être acheté chez le libraire, il peut aussi être loué à moindre coût, grâce à de nouveaux lieux de sociabilité qui jouent un rôle important dans la diffusion, comme le café, où l'on peut avoir accès aux périodiques, la bibliothèque publique, les cabinets de lecture, les clubs ou les

---

<sup>12</sup> NEGRONI Barbara de, *Lectures interdites : le travail des censeurs au XVIII<sup>e</sup> siècle 1723-1774*, Paris, Albin Michel, (Bibliothèque Albin Michel de l'histoire), 1995, 377 p.

sociétés littéraires. Le salon est aussi un foyer de diffusion, d'autant plus important que les ouvrages y sont généralement lus avant de passer par la censure.

#### 2.4.2 *la voie clandestine*

Mais, s'il arrive que certains ouvrages politiques puissent être diffusés par la voie officielle, la grande majorité d'entre eux relève logiquement du domaine de l'illégalité, soit que l'imprimé a d'abord été autorisé puis interdit ou qu'il a sollicité une autorisation mais ne l'a pas reçue, soit qu'il n'ait même pas tenté la voie officielle. Il tombe dès lors dans le corpus des livres clandestins ou « livres philosophiques », composé d'écrits contre la religion, d'œuvres philosophiques mais surtout de libelles et autres pamphlets pornographico-politiques. Le caractère clandestin de ces imprimés peut se marquer matériellement : l'œuvre n'est pas signée et porte de fausses adresses d'éditeurs, fantasques ou réelles, renvoyant souvent à l'étranger, comme la typographie utilisée, même pour les livres imprimés en France. Pour ces livres, tout un système de diffusion parallèle est mis en place<sup>13</sup>.

L'impression des livres interdits comportant de nombreux risques, elle est généralement le fait de petits éditeurs en France ou à l'étranger.

En France, cette impression peut se faire à Paris ou en Province, par des maîtres imprimeurs, ou, plus souvent, par des ouvriers ou des colporteurs, utilisant clandestinement les ateliers autorisés, ou préférant de petites imprimeries portatives silencieuses, faciles à dissimuler. Mais c'est à l'étranger que s'imprime le plus grand nombre de livres clandestins, par de petits imprimeurs qui en colportent une partie et échangent le reste à de grandes maisons comme la Société Typographique de Neuchâtel, contre des contrefaçons ou des livres autorisés.

Des catalogues de ces livres circulent sous le manteau et les libraires les commandent à ces grandes maisons dans des lettres codées. Une fois la maison sûre de son acheteur (elle dispose d'agents littéraires qui la renseigne sur les ouvrages à réimprimer mais aussi sur ses clients potentiels), les livres commandés

passent en France pour être acheminés vers le libraire grâce à de nombreux stratagèmes. Mêlés à d'autres marchandises ou aux pages de livres tout à fait anodins –les livres n'étant reliés qu'après l'achat, aux frais et à la demande du client- ils passent les frontières et la douane, parfois transportés par des contrebandiers professionnels qui vont jusqu'à offrir une assurance au libraire si les livres sont pris.

Si le destinataire de la commande est un libraire de province, celui-ci s'arrange pour soudoyer les employés des Chambres syndicales, chargés de contrôler les arrivages de livres. S'ils doivent aller jusque Paris, ils sont stockés dans des entrepôts à la périphérie de la capitale, le plus souvent à Versailles, d'où ils passent en petit nombre dans la ville, transportés par des particuliers ou dans des carrosses de nobles, que la police ne fouille pas. Ils sont alors entreposés dans des endroits sûrs de la capitale, avant d'être vendus par des colporteurs, de petits libraires en mal d'argent (le livre prohibé coûte au moins deux fois le prix d'un livre normal), et, dans une moindre mesure, par des libraires bien établis.

Il ne faut cependant pas croire que ce système de diffusion s'organise suivant une logique humaniste de diffusion des idées : le marché clandestin répond avant tout à une logique économique. Mais si le marché des idées nouvelles est lucratif, il n'en reste pas moins dangereux (ce qui explique que les grands libraires ne donnent qu'occasionnellement dans ce type de livres) : la répression est sévère pour les agents de la diffusion des « mauvais livres », surtout pour les colporteurs, qui risquent les galères ou la Bastille.

## 2.5 Production

La contestation emprunte donc de nombreuses voies, qui en déterminent parfois la forme ou la réception. Dans une perspective plus générale, si l'on examine l'ensemble de la production de notre corpus, on note que le nombre

---

<sup>13</sup> DARNTON Robert, *Édition et sédition* : l'univers de la littérature clandestine au XVIIIe siècle,

d'imprimés politiques, tout comme celui des condamnations, augmente après 1750, et que la contestation qui y est mise en place n'est plus liée à des questions d'ordre religieux, comme c'était le cas dans la première moitié du siècle. Cette politisation du champ littéraire transparaît dans les genres dominants de la décennie de 1780, où, outre le roman et les récits de voyages, s'imposent la littérature des Lumières (surtout de Voltaire et de Rousseau, après leur mort en 1778) et les ouvrages politiques (compte rendu de ministres comme Necker, chroniques scandaleuses, écrits sur la guerre d'Amérique). Ce succès du politique se voit confirmé par les conclusions que tire Robert Darnton de son étude des archives de la Société Typographique de Neuchâtel de 1769 à 1789, qui fait grand commerce de livres interdits, et qui démontre que les ouvrages théoriques des Philosophes, s'ils sont demandés, subissent la concurrence d'auteurs plus accessibles tels que Mercier, Manuel ou Gorsas, et que la demande se centre surtout sur les écrits qui traitent des affaires du jour sur un ton pamphlétaire. Dans cette catégorie, le genre du libelle occupe la première place, qui allie pornographie et personnages de cour, la décadence y allant de pair avec le despotisme. L'évolution même du genre souligne le changement qui s'opère entre la première et la seconde moitié du siècle : si avant 1750 les libelles ne s'en prenaient pas directement au roi, la situation change après l'attentat de Damiens en 1757, et la figure royale est désormais la cible des attaques du genre<sup>14</sup>.

## 2.6 Réception

Cet imprimé politique à la diffusion si caractéristique, voit donc sa production augmenter dans la seconde partie du siècle, toutes catégories confondues. Mais cette donnée, pour importante qu'elle soit, ne peut être correctement interprétée sans une analyse du lectorat touché par ce genre

---

Paris, Gallimard, (NRF essais), 1991, 278 p.

<sup>14</sup> NEGRONI Barbara de, *Lectures interdites : le travail des censeurs au XVIIIe siècle 1723-1774*, Paris, Albin Michel, (Bibliothèque Albin Michel de l'histoire), 1995, 377 p.

d'imprimé. Or, il est quasiment impossible de savoir avec certitude quel public touchait ces écrits et de quelles manières ceux-ci étaient lus.

On peut toutefois tirer certaines informations d'études plus générales sur le lectorat au 18<sup>e</sup> siècle. Par exemple, il est indéniable que l'alphabétisation, et avec elle le nombre de lecteurs, augmente (même si à la veille de la Révolution, deux tiers des Français ne savent toujours pas lire). L'imprimé touche des milieux sociaux qui n'avaient pas accès au livre avant, notamment les artisans et les petits commerçants, surtout citadins. Les inventaires après décès nous apprennent que le nombre de propriétaires de livres augmente, tout comme la dimension des bibliothèques. De plus, l'apparition de nouveaux systèmes qui permettent de lire sans acheter (bibliothèques publiques, cabinets de lecture, cafés ou loueurs de livres) permet à un plus grand nombre de lecteurs d'avoir accès au livre ou la presse, qui restent des produits de luxe. Le marché du livre s'élargit donc, tant en terme de nombre de lecteurs que de textes.

Malgré ce progrès de la lecture, l'imprimé ne touche pas toutes les couches sociales : même la souscription aux cabinets littéraires reste relativement élevée et hors de portée d'une famille d'ouvrier<sup>15</sup>. À plus forte raison, le prix des ouvrages vendus chez les libraires, officiels ou interdits, les mettent hors de portée de la majeure partie de la population. De même, le faible tirage des périodiques nous indique un public restreint, excluant le peuple, citadin ou paysan.

À côté de ces considérations matérielles, il convient d'envisager le niveau théorique et les références culturelles de certains écrits politiques, qui ne sont lisibles que par une élite, ayant eu accès à une formation solide, comme le souligne Mercier dans son « Tableau de Paris » : « On a beaucoup sévi contre les livres philosophiques, lus d'un petit nombre d'hommes, et que la multitude n'est point en état de comprendre »<sup>16</sup>.

---

<sup>15</sup> *Histoire de l'édition française*, sous la dir. de Henri-Jean Martin et Roger Chartier, Paris, Promodis, 1982-1986, t. 2. Le livre triomphant : 1660-1830.

<sup>16</sup> Cité dans CHARTIER Roger, *Les origines culturelles de la Révolution française*, Paris, éditions du Seuil, (Points. Histoire ; H268), 2000, p. 120

Or, si l'accès aux collègues s'est quelque peu ouvert au cours du siècle, à peine un Français sur cinquante y a accès. Le public capable de lire les œuvres des philosophes se réduit donc à un nombre probable de 500 000 lecteurs potentiels, dont 50 000 actifs qui décident du succès des œuvres<sup>17</sup>.

Dans la seconde moitié du siècle, une propagande simplifiée apparaît dans les villes, mais la littérature populaire qui touche les provinces ignore jusqu'à la veille de la Révolution les conflits qui se jouent dans la capitale. Ainsi, l'enquête de l'abbé Grégoire révèle le peu de livres ayant pénétré les foyers à la campagne, appartenant essentiellement au domaine du religieux. De même, dans son étude du catalogue de la Bibliothèque bleue (des livres produits à moindre coût pour un public plus populaire), Roger Chartier<sup>18</sup> ne relève que trois genres plus ou moins apparentés au politique : une *mazarinade*, qui vaut plus pour son aspect de parodie que pour la critique, le personnage visé étant mort depuis longtemps ; les « *misères* » des compagnons et apprentis, dont l'aspect pittoresque neutralise la critique politique ; et enfin, les écrits qui mettent en scène deux adversaires de l'ordre établi, *Cartouche et Mandrin*, mais qui, encore une fois, ne favorisent pas l'identification du lecteur.

Bref, si le lectorat s'élargit au 18<sup>e</sup> siècle, la circulation de l'imprimé reste limitée socialement, plus encore en ce qui concerne l'imprimé politique : les œuvres des philosophes sont trop théoriques pour être lues par tous, et les libelles, plus accessibles à la lecture, concernent souvent des polémiques qui n'intéressent que ses acteurs, magistrats ou parlementaires.

---

<sup>17</sup> COUTY Daniel, *Histoire de la littérature française*, Paris, Larousse, 2003, p. 388

<sup>18</sup> CHARTIER Roger, *Les origines culturelles de la Révolution française*, Paris, éditions du Seuil, (Points. Histoire ; H268), 2000, pp. 197-202

### 3 Les théories

Après ces considérations générales sur l'imprimé politique, sa production, sa diffusion et sa réception, examinons les différentes théories qui ont tenté d'établir un lien entre cette production particulière et la Révolution.

On distinguera plusieurs jalons dans ces théories : le premier concerne les contemporains de la Révolution, le second le discours de l'historiographie classique tel qu'il s'est construit au 19<sup>e</sup> siècle et a perduré jusqu'aux débuts du 20<sup>e</sup>, et enfin, en troisième lieu, les travaux récents ayant bénéficié des apports de l'histoire du livre et de l'histoire culturelle.

#### 3.1 Les contemporains

Une première constatation est que l'existence même d'un appareil légal instituant un système de censure et prévoyant la répression de gens du livre dérogeant à ces lois dans la société d'Ancien Régime traduit la reconnaissance par le pouvoir en place d'un certain impact de l'imprimé, surtout quand il touche, on l'a dit, à la religion, aux mœurs ou au roi. Cette vision du pouvoir de l'imprimé est relayée par Malesherbes, comme par Kant, pour qui la circulation de l'imprimé constitue un public unifié en opinion publique, dont les jugements ont valeur de décret :

« Les connaissances s'étant étendues par l'Impression, les Lois écrites sont aujourd'hui connues de tout le monde, chacun peut entendre ses propres affaires. Les Légistes ont perdu cet empire que leur donnait l'ignorance des autres hommes. Les juges eux-mêmes peuvent être jugés par un Public instruit ; et cette censure est bien plus sévère et plus équitable quand elle peut être exercée dans une lecture froide et réfléchie, que quand les suffrages sont entraînés dans une assemblée tumultueuse »<sup>19</sup>.

---

<sup>19</sup> Malesherbes, « Remontrances relatives aux impôts, 6 mai 1775 », *Les « Remontrances » de Malesherbes 1771-1775*, éd. par Elisabeth Badinter, Paris, UGE, (10/18), 1978, p. 272-273

Condorcet développera la même idée quelques années plus tard dans son « Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain ».

Si c'est le mode de diffusion et ses conséquences dans la formation de l'opinion publique qui retient l'attention sous l'Ancien Régime, avec la Révolution c'est plutôt le contenu philosophique de ces imprimés qui sera mis en avant, créant une filiation de l'événement avec les Lumières, personnifiées par Voltaire et de Rousseau, tous deux entrés au Panthéon. De même, les almanachs et autres anthologies, florilèges et journaux littéraires sous la Révolution se revendiquent de ce lien avec les philosophes du siècle précédent<sup>20</sup>, même si le choix des modèles est restrictif, Robespierre considérant les autres « encyclopédistes » comme des « charlatans ambitieux »<sup>21</sup> dans un discours de 1794.

Si un auteur comme Chateaubriand pondère ce lien avec la philosophie en introduisant la composante des Parlements comme nécessaire à la Révolution, relayant l'action intellectuelle des Lumières sur le plan matériel<sup>22</sup>, un autre contemporain de la Révolution, La Harpe, rejette sur la seule Philosophie, qu'il conçoit comme un système de pensée homogène contaminant tous les genres, toute la responsabilité de l'événement, sur le mode de l'apologie d'abord, puis, après ses problèmes avec les Révolutionnaires, en termes très négatifs<sup>23</sup>. De même, en 1802, Jean-Jacques Mounier, dans « De l'influence attribuée aux philosophes, aux Francs-Maçons, et aux Illuminés sur la Révolution de France » soutient la théorie d'un complot illuministe, fomenté entre autres par les Philosophes<sup>24</sup>.

---

<sup>20</sup> CHARTIER Roger, *Les origines culturelles de la Révolution française*, Paris, éditions du Seuil, (Points. Histoire ; H268), 2000, p. 129-130

<sup>21</sup> TRENARD Louis, « Lumières et révolution 1750-1820 », dans *18<sup>e</sup> siècle*, t. VI, 1974, p.20

<sup>22</sup> Ibid. p. 3

<sup>23</sup> GOULEMOT Jean, « Histoire littéraire et histoire des idées du 18<sup>e</sup> siècle à l'épreuve de la Révolution », in *Modern Language Notes*, Baltimore, t. 114, 1999.

<sup>24</sup> TRENARD Louis, « Lumières et révolution 1750-1820 », dans *18<sup>e</sup> siècle*, t. VI, 1974, p. 22

Le lien entre la littérature philosophique des Lumières et la Révolution apparaît donc soutenu aussi bien par les partisans de la Révolution que par ses opposants.

### 3.2 L'historiographie classique

Ce discours imputant la Révolution aux écrits des Lumières sera repris tout au long du 19<sup>e</sup> siècle, par des historiens comme Taine ou Tocqueville.

Dans « L'Ancien Régime », Taine, en 1876, reprend cette thèse en affirmant que l'esprit révolutionnaire est déjà tout entier présent dans les textes philosophiques du 18<sup>e</sup> siècle. L'originalité de sa théorie est qu'il fait remonter au classicisme du 17<sup>e</sup> siècle, dans son refus du réel et la négation du monde social qui le caractérise, la genèse de cet esprit, qui aboutira au déracinement acculturant voulu par les hommes de la Révolution<sup>25</sup>.

Tocqueville est plus nuancé dans « L'Ancien Régime et la Révolution », de 1856, où il voit la Révolution comme le résultat du processus de centralisation initié par la monarchie. Toutefois, si elle est l'aboutissement d'un long processus, elle n'en reste pas moins un événement radical, dont il tente de cerner les causes dans les années qui l'ont précédé, dans lesquelles les intellectuels jouent un rôle fondamental, qui investissent une certaine politique abstraite, en rupture totale avec la pratique concrète du gouvernement. En effet, la vie politique se voit rejetée hors du gouvernement et se voit alors refoulée dans la littérature. Or, par ce passage, la réflexion politique perd son contact avec le réel, et subit les effets d'abstraction et de généralisation propres à la littérature. Si la littérature se politise, la politique se littérarise également, et crée, dans les sphères que touche cette littérature, une volonté de rupture pour accéder à la cité idéale.

De plus, cette littérature et ses préoccupations devenues essentiellement politiques, se voit également diffusée dans les milieux nobles et bourgeois,

effaçant les différences entre ces couches sociales par un rapprochement qui rend d'autant plus insupportable l'existence des privilèges et l'inégalité de droits.

La littérature du 18<sup>e</sup> siècle, refuge d'une réflexion politique théorique dont la pratique est monopolisée par un État centralisé, a donc créé une politique imaginaire, qui a gagné en pouvoir en se ralliant l'opinion publique, tandis que le pouvoir en place perdait peu à peu son autorité. L'imprimé des Lumières, par sa diffusion de cette politique théorique à différentes classes, a rendu possible la prise de conscience des injustices qui règnent dans l'Ancien Régime. Il a donc été l'un des facteurs qui a rendu possible la Révolution.

Au 20<sup>e</sup> siècle, en 1933, Daniel Mornet, dans « Les origines intellectuelles de la Révolution française 1715-1787 » reprend le postulat d'un lien entre la Révolution et la progression des idées nouvelles, par le biais de l'imprimé mais aussi de différentes formes de sociabilités intellectuelles. Cette diffusion des idées nouvelles, celles des Lumières, qu'il étudie à partir d'inventaires de bibliothèques privées, de mémoires privés, de journaux imprimés, des cours enseignés, de débats académiques et maçonniques, ou des cahiers de doléances, est caractérisée par trois principes : elle descend l'échelle sociale, elle rayonne de Paris vers les provinces et s'accélère à la mi-siècle<sup>25</sup>. C'est dans cette diffusion des Lumières et de leurs écrits, qui ont transformé la pensée publique, que Mornet voit une condition nécessaire à ce que la crise de l'Ancien Régime se mue en Révolution.

Il fait cependant cette découverte intéressante, peu compatible avec sa théorie, que le « Contrat social », récupéré par la Révolution, n'est presque pas lu dans l'Ancien Régime.

---

<sup>25</sup> CHARTIER Roger, *Les origines culturelles de la Révolution française*, Paris, éditions du Seuil, (Points. Histoire ; H268), 2000, p. 21

<sup>26</sup> Ibid. p. 14

### 3.3 La question des origines

Le 19<sup>e</sup> siècle et le début du 20<sup>e</sup> consacrent donc, sous diverses formes, le lien qu'avait instauré la Révolution avec la philosophie des Lumières. Mais cette affirmation, qui nous semble aujourd'hui un peu naïve, va connaître ses premiers détracteurs dans les années 60.

Dans un premier temps, la pertinence du débat sur les origines est débattue, qui suppose une homogénéité, un déroulement linéaire de l'histoire et annule le caractère original et brutal de l'évènement. Pour Foucault, l'évènement surgit par lui-même et n'est en aucun cas réductible à ses causes. Il instaure une configuration politique et sociale par sa dynamique propre. Il faut donc se garder d'une lecture rétrospective des évènements, précepte qu'adopteront de nombreux historiens, dont Jean-Marie Goulemot<sup>27</sup>.

### 3.4 Les travaux récents

L'histoire culturelle va également apporter de nouvelles données à ce discours historiographique.

Un chercheur comme Robert Darnton, tout d'abord, va nourrir le débat d'apports tirés de la sociologie de la littérature et de l'histoire du livre. David A. Bell nous résume ces apports en les liant à la problématique qui nous retient dans son article « Why books caused a revolution : a reading of Robert Darnton »<sup>28</sup>. L'essentiel du travail de Robert Darnton a été de mettre au jour ce qu'il appelle la

---

<sup>27</sup> GOULEMOT Jean, « Histoire littéraire et histoire des idées du 18<sup>e</sup> siècle à l'épreuve de la Révolution », in *Modern Language Notes*, Baltimore, t. 114, 1999, pp. 629-646.

<sup>28</sup> In MASON Haydn Trevor, *The Darnton debate : books and revolution in the eighteenth century*, Oxford, Voltaire Foundation, (Studies on Voltaire and the eighteenth century ; 359), 1998, pp. 179-187

« basse » littérature<sup>29</sup>. Cassant le mythe d'une littérature du 18<sup>e</sup> siècle qui serait exclusivement celle des Philosophes, il s'est penché sur les productions de cette littérature méconnue, les livres clandestins, et sur ses auteurs. Or, il semble que cette structuration du champ littéraire, entre une production honorable et une production clandestine, ou entre auteurs respectables, vivant de la protection des grands, et la « canaille de la littérature », aura des conséquences non-négligeables dans la diffusion des idées politiques au 18<sup>e</sup> siècle. En effet, si une telle division existait déjà au siècle précédent, la critique de plus en plus unanime des privilèges dans la seconde moitié du siècle, initiée par les Lumières, donne un autre écho aux revendications des « exclus » de la République des Lettres, qui peuvent retourner contre les philosophes les principes dont ils se revendiquent, puisque la réalité institutionnelle du monde littéraire établi contredit les principes d'une égalité de talent. La critique philosophique du privilège a donc renforcé les dénonciations des exclus, qui, à leur tour, ont étayé cette critique d'une passion tirée de leur expérience de l'injustice.

De même en ce qui concerne la production des « livres philosophiques », dont l'importante diffusion dans la seconde moitié du 18<sup>e</sup> siècle a contribué, pour Darnton, à saper les fondements de l'Ancien Régime. Pour David Bell, ce n'est pas tant la diffusion qui explique l'impact de ces livres interdits, que l'adéquation de leurs thèmes, la corruption et la dégénérescence morale, avec le climat instauré par les idées rousseauistes, notamment l'attrait d'un retour vers le passé, à des mœurs plus strictes suivant le modèle de la Rome Antique. À leur tour, les formes clandestines, comme le libelle, donnent une autre force à cette théorie en l'incarnant dans des images vivantes, en pointant des responsables, et, enfin, en transformant ces concepts théoriques en slogans, leur conférant une force polémique que n'avaient pas les écrits théoriques.

Cette théorie ne manque pas d'attraits, et d'autres chercheurs ont rejoint Robert Darnton dans sa vision de l'importance politique des écrits clandestins,

---

<sup>29</sup> DARNTON Robert, « The High Enlightenment and the low-life of literature in pre-revolutionary France », in DARNTON Robert, *The literary underground of the Old Regime*,

certaines allant, comme Georges Minois, jusqu'à affirmer que ce type de littérature aurait fait plus pour discréditer l'Ancien Régime que le « Contrat social »<sup>30</sup>.

Mais si les apports de Darnton sont indiscutables, certains historiens, comme Elizabeth Eisenstein, Daniel Gordon ou Jeremy Popkin, lui ont reproché son opposition sans nuances entre une haute et une basse littérature, arguant que de nombreux auteurs ne pouvaient être classés dans ce schéma réducteur.

La critique la plus fondamentale a cependant été effectuée par Roger Chartier dans « Les origines culturelles de la Révolution française », publié en 1990, où l'auteur réfute le lien obligé que pose Darnton entre la diffusion massive d'une littérature pamphlétaire irrespectueuse et la destruction de l'image monarchique. En effet, pour lui cette assertion repose sur une équivoque, qui voudrait que la lecture implique forcément l'adhésion. Or lire n'est pas croire : ces mêmes « livres philosophiques » étudiés par Darnton, qui mêlent allègrement les genres, les motifs et les registres, portent en eux plusieurs significations qui dépendent de l'horizon d'attente du lecteur. A plus forte raison, la lecture d'un ouvrage proprement philosophique ou clandestin n'implique pas une communauté d'engagement vis-à-vis de la Révolution. Ainsi, la lecture de l'Encyclopédie, dont le public, étant donné le prix de la souscription, est essentiellement composé de notables, ne préfigure en rien d'une attitude favorable à la Révolution, puisque cette couche sociale s'y opposera en masse.

Renversant la perspective du discours historiographique, qui veut que la rupture révolutionnaire soit due à la diffusion de plus en plus large des idées philosophiques par le biais des textes des philosophes ou de la littérature clandestine, qui ont provoqué un changement dans les idées et les représentations, l'auteur suggère que le succès des écrits politiques, clandestins ou non, dans la seconde partie du siècle, n'est peut être pas la cause d'un tel changement mais le résultat d'une mutation, qui s'est déjà produite ailleurs, comme les travaux

---

Cambridge, Harvard University Press, 1982, pp. 1-40

<sup>30</sup> MINOIS Georges, *Censure et culture sous l'Ancien régime*, Paris, Fayard, 1995, 335 p.

d'Arlette Farge sur l'oralité semble le confirmer<sup>31</sup>. Pour lui, le discours qui tient à considérer qu'un certain corpus aurait annoncé la Révolution est une construction rétrospective de celle-ci pour légitimer son apparition.

Mais s'il amoindrit l'impact des écrits politiques, c'est pour mieux affirmer le caractère politique de la diffusion de l'imprimé. En effet, pour Roger Chartier, la circulation de l'imprimé a suscité des mutations intellectuelles, non pas tant par son objet que par le changement qu'elle provoque dans la manière de lire. La multiplication des titres, des institutions qui permettent de lire sans acheter comme l'augmentation du nombre d'objets imprimés éphémères (périodique, libelle, pamphlet) amènent en effet une lecture plus critique et un nouveau rapport au texte qui perd son statut d'autorité. Le livre se voit donc désacralisé, libéré de sa charge religieuse. En ce sens seulement, l'imprimé a produit un changement dans les mentalités. À plus grande échelle, il a contribué à créer une communauté autonome du pouvoir : il devient un support du jugement critique, rend public ce qui était privé, se fait le lieu d'affrontements idéologiques, qui ont contribué à la politisation de la sphère littéraire. Plus encore, cette sphère littéraire, en instituant le public comme une instance de la critique esthétique détachée des organes du pouvoir, a donné naissance à la sphère publique politique, où l'opinion a reporté son exercice critique sur les institutions.

---

<sup>31</sup> FARGE Arlette, *Dire et mal dire. L'opinion publique au 18<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 1992. Dans son travail, l'auteur montre que dès la mi-siècle, le peuple ne considère plus les insultes ou critiques du roi comme un blasphème.

## 4 Conclusion

On le voit, la question des origines a passionné nombre de chercheurs et donné lieu à de fécondes interrogations, à des articulations diverses entre ce que nous avons appelé l'imprimé politique et la Révolution. Ces théories, quels que soient leur but idéologique ou la vision qu'elles laissent transparaître de l'histoire, amènent, à chaque étape de la réflexion, de nouveaux questionnements concernant la diffusion de l'imprimé et l'histoire des mentalités dans l'Ancien Régime. Nous poussant à examiner au plus près les conditions matérielles de la production, de la diffusion ou de la réception de cet imprimé, les différents modèles que proposent les historiens pour articuler culture et politique sont riches d'enseignements, en méthode comme en contenu, nous révélant dans toute sa diversité un siècle que l'on croyait connu.

CommuneLangue.com

## 5 Bibliographie

ADAMS David, « Book illustrations, taxes and Propaganda », in *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, Oxford, t. 11, 2006.

BAKER Keith Michael, *The French Revolution and the creation of modern political culture*, Oxford, New York, Pergamon Press, 1987, vol. 1 : The political culture of the Old Regime.

BAKER Keith Michael, *Au tribunal de l'opinion : essais sur l'imaginaire politique au XVIIIe siècle*, Paris, Payot, (Bibliothèque historique (Payot)), 1993, 319 p.

BERTAUD Jean Paul, *La presse et le pouvoir de Louis XIII à Napoléon Ier*, Paris, Perrin, (Pour l'histoire), 2000, 276 p.

BOLLÈME Geneviève et alii, *Livre et société dans la France du XVIIIe siècle*, Paris, Mouton et Cie, (Civilisations et sociétés ; 1, 16), 1965-1970.

CHARTIER Roger, *Les origines culturelles de la Révolution française*, Paris, éditions du Seuil, (Points. Histoire ; H268), 2000, 304 p.

CHARTIER Roger et ROCHE Daniel, « Livre et presse, véhicule des idées », in *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, Oxford, t. 264, 1989, pp. 585-598

COUTY Daniel, *Histoire de la littérature française*, Paris, Larousse, 2003, 1522p.

DARNTON Robert, *Édition et sédition : l'univers de la littérature clandestine au XVIIIe siècle*, Paris, Gallimard, (NRF essais), 1991, 278 p.

DARNTON Robert, *The literary underground of the Old Regime*, Cambridge, Harvard University Press, 1982, 258p.

DARNTON Robert, « Un commerce des livres « sous le manteau » en province à la fin de l'Ancien Régime », in *Études sur le 18<sup>e</sup> siècle*, 1976, t. 3 p. 39-76

DECROIX Charles-Antoine, « L'instrumentalisation de l'opinion publique dans les dernières décennies de l'Ancien Régime », *Studies On Voltaire and the eighteenth century*, Oxford, t. 12, 2007, pp. 51-62

FARGE Arlette, *Dire et mal dire. L'opinion publique au 18<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 1992.

FORT Bernadette, « Le discours politique des « Salons » dans les « Mémoires secrets » », in *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, t. 6, 2004, pp. 102-113

GOULEMOT Jean, « Histoire littéraire et histoire des idées du 18<sup>e</sup> siècle à l'épreuve de la Révolution », in *Modern Language Notes*, Baltimore, t. 114, 1999, pp. 629-646

HANLEY William, « The policing of thought : censorship in 18<sup>th</sup> century France », in *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, t. 183, 1980, pp. 265-295

KAPP Volker, « Satire et injure au 18<sup>e</sup> siècle. Conflit entre morale et politique dans le débat sur les libelles », in *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, Paris, t. 36, mai 1984, pp. 155-165

MARTIN Henri-Jean, *Le livre français sous l'Ancien Régime*, Paris, Promodis, (Histoire du livre), 1987, 301 p.

MASON Haydn Trevor, *The Darnton debate : books and revolution in the eighteenth century*, Oxford, Voltaire Foundation, (Studies on Voltaire and the eighteenth century ; 359), 1998, 305 p.

MINOIS Georges, *Censure et culture sous l'Ancien régime*, Paris, Fayard, 1995, 335 p.

MORTIER Roland, *Modèles et moyens de la réflexion politique au XVIII<sup>e</sup> siècle : actes du colloque organisé par l'Université lilloise des lettres, sciences humaines et arts, du 16 au 19 octobre 1973*, Villeneuve d'Ascq : Université de Lille III, (Publications de l'Université de Lille III), 1977-1979, 3 vol. : Récits de voyages et découvertes du monde ; moyens de diffusion : gazettes, brochures, chansons, discours, bibliothèques ..., Utopies et voyages imaginaires, Débats et combats idéologiques: sociétés de pensée, loges, clubs ... Mythes.

NEGRONI Barbara de, *Lectures interdites : le travail des censeurs au XVIII<sup>e</sup> siècle 1723-1774*, Paris, Albin Michel, (Bibliothèque Albin Michel de l'histoire), 1995, 377 p.

NETZ Robert, *Histoire de la censure dans l'édition*, Paris, Presses universitaires de France, (Que sais-je? ; 3260), 1997, 127 p.

RICHET Daniel, « Les canaux de la propagation des idées contestataires avant la presse révolutionnaire », in *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, Oxford, t. 287, 1991, pp. 19-24.

STELLING-MICHAUD Sven, « Lumières et politique », in *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, Oxford, t. 27, 1963, pp. 1519-1543

TOUCHARD Jean, *Histoire des idées politiques*, Paris, Presses universitaires de France, (Quadrige (Presses universitaires de France). Manuels), 2005-2006, vol. 2 : Du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours.

TRENARD Louis, « Lumières et révolution 1750-1820 », dans *18<sup>e</sup> siècle*, t. VI, 1974, pp.3-23

VOVELLE Michel, « L'altération de l'image royale à travers l'estampe et la chanson (1788-1794) », *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, Oxford, t. 287, 1991, pp.379-394

**Ouvrages collectifs :**

*Histoire de l'édition française*, sous la dir. de Henri-Jean Martin et Roger Chartier, Paris, Promodis, 1982-1986, t. 2. Le livre triomphant : 1660-1830.

*Transactions of the Eighth International Congress on the Enlightenment*, Oxford, Voltaire Foundation at the Taylor Institution, (Studies on Voltaire and the eighteenth century ; 303-305), 1992, 3 vol., 1928 p.

CommuneLanoue.com

## 6 Table des matières

1	Introduction .....	2
2	L'imprimé politique .....	4
2.1	Terminologie.....	5
2.2	Corpus.....	5
2.3	Auteurs.....	8
2.4	Diffusion.....	10
2.4.1	la voie officielle .....	10
2.4.2	la voie clandestine.....	13
2.5	Production.....	14
2.6	La réception .....	15
3	Les théories.....	18
3.1	Les contemporains .....	18
3.2	L'historiographie classique.....	20
3.3	La question des origines .....	22
3.4	Les travaux récents .....	22
4	Conclusion.....	26
5	Bibliographie .....	27
6	Table des matières .....	30

CommuneLangue.com